



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 janvier, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du seize janvier 2021, s'est réuni au Groupe Scolaire, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Karine FONT, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL, Virginie BONNIER, Ludovic GOY

Absents :

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

⇒ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 10 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

⇒ **Délibérations**

⇒ ***N°2021- 01 : Fixation par élève du budget des fournitures scolaires***

Monsieur le Maire explique que chaque année scolaire, la commune de Larajasse participe au financement des fournitures scolaires de l'école publique.

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2021, un budget de 47€ par élève, soit un montant de 3 525 € pour 75 élèves, ainsi qu'un crédit direction de 150 €.

Adopté à l'unanimité

⇒ ***N°2021-02 : Subvention dans le cadre du contrat d'association avec l'école Saint François***

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a mis en place un forfait communal scolaire pour attribuer l'aide financière annuelle par élève à l'école privée Saint François, en relation avec les dépenses effectuées annuellement pour un élève de l'école publique.

Le mode de calcul permet de déterminer annuellement le coût de fonctionnement de l'école publique. Ce coût, ramené à l'élève, permet de déterminer le forfait scolaire par élève que la commune ne doit pas dépasser dans le cadre de la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école privée.

Monsieur le Maire dit que l'ensemble des dépenses afférentes à l'école publique pour l'année 2020 ayant été prises en compte, le coût de revient d'un élève scolarisé à l'école publique est de 606,91 €.

Monsieur le Maire propose ainsi de verser une subvention de fonctionnement à l'école privée établie sur la base de 606,91 € par élève, pour 60 élèves, soit un montant total de 36 414 € pour 2021.

Le paiement se fait en 3 versements de 10 000 € et le solde en fin d'année.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N°2021-03 : Subvention pour projets scolaires**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise par le conseil municipal en date du 24 janvier 2019 afin d'attribuer une subvention aux deux écoles de la commune pour « projets scolaires ».

Monsieur le Maire propose de poursuivre cette action et donc d'attribuer chaque année une somme de 24€ par élève par an, à chaque école, en fonction de l'effectif au 1er janvier, et en fonction des sorties scolaires organisées.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N°2021-04 : Confirmation de virements de crédits**

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers du certificat administratif qu'il a établi le 31 décembre 2020 pour le Trésor Public de St Symphorien sur Coise.

Afin de pouvoir procéder au règlement d'une dépense nécessaire sur l'exercice 2020, un virement de crédits de 3 000 € était nécessaire du compte 611 - « Contrats prestations de services » au compte 65541 « Compensation de charges territoriales » de la section de fonctionnement.

Considérant que les crédits sont disponibles, le conseil municipal doit valider le certificat administratif du Maire ci-dessus mentionné et confirmer la nécessité d'avoir procédé à ce virement de crédits.

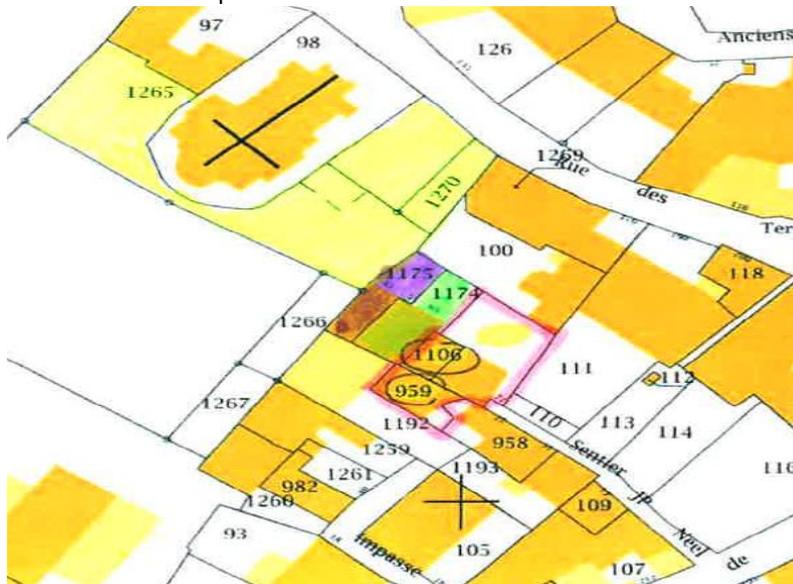
Adopté à l'unanimité

⇒ **N°2021-05 : Créations et modifications de servitudes de passage - Régularisation**

Monsieur le Maire expose qu'il existe, dans le prolongement du sentier Jean Pierre Néel, un droit de passage à pied, sur les parcelles cadastrées E 1105, E 1174 et E 1175, depuis des temps immémoriaux, permettant d'accéder au parking de l'église situé sur les parcelles E 1219, E 1265 et E 1270 (appartenant à la commune), ainsi qu'à la rue des Terreaux, mais que ledit passage ne résulte pas d'acte notarié.

Il est nécessaire de constituer une servitude de passage réciproque sur les parcelles E 1105, E 1175, E 1174 au profit des parcelles E 1265, E 1270 et E 1219 et inversement, sur les parcelles E 1265, E 1270 et E 1219 au profit des parcelles E 1105, E 1174 et E 1175, pour rejoindre le sentier JP Néel et pour toute allée et venue entre le sentier JP Néel et le parking de l'église, tant dans un sens que dans l'autre. Ledit passage ne pouvant s'effectuer qu'à pied.

En notre qualité de propriétaire des parcelles E 1265, E 1270 et E 1219, le cout de cet acte sera pris en charge par la Commune. Par ailleurs, il a été constitué une servitude de passage au profit de la parcelle cadastrée E 1106 sur les parcelles cadastrées E 1265, E 1270 et E 1219 appartenant à la commune. Or, c'est à tort et par erreur qu'il a été omis la parcelle E 1219, dans le titre constitutif de l'acte du 9 mai 2014. En effet, la réalité matérielle des lieux est telle que cette parcelle cadastrée E 1219 est la parcelle permettant l'accès au parking. Cette erreur doit donc être régularisée. A ce titre, le conseil municipal reconnaît et confirme que cette servitude de passage existe bien et il est nécessaire de prendre une délibération confirmant l'existence de cette servitude.



Adopté à l'unanimité

⇒ **N°2021-06 : Dotation de soutien à l'investissement local : opérations de rénovation de la toiture de l'Eglise de l'Aubépin**

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation de l'Eglise de l'Aubépin, notamment la réfection de la toiture (charpente, toiture et paratonnerre).

Au vu des devis réceptionnés, le coût total de cette opération est évalué à 89 000 €.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de demander une dotation au titre de la DSIL 2021 d'un montant de 70 000 €, comme indiqué dans le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel			
Dépenses HT		Financements HT	
Dépenses d'ingénierie :	0 €	Subvention DETR sollicitée	0 €
Travaux :	89 000€	Dotation DSIL sollicitée	70 000 €
		Subvention régionale sollicitée	0 €
Autres :	0 €	Subvention départementale sollicitée	0 €
		Autres financements publics :	0 €
		Ressources propres	19 000 €
		Mécénat	0 €
		Emprunt	0 €
TOTAL	89 000 €	TOTAL	89 000 €

Adopté à l'unanimité

⇒ **N°2021-07 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'USDM**

Monsieur le Maire explique que la commission JSRA a reçu une demande de subvention liée à la situation sanitaire de la part de l'association USDM (Foot).

Un dossier spécifique a été transmis à la commission et a été étudié en fonction de critères permettant d'examiner toute demande présentée dans le cadre de cette situation.

Au vu de l'examen de cette demande par la commission Jeunesse, Sports et Relations aux Associations, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association USDM. Lors d'une prochaine demande, une attention sera apportée sur les subventions accordées par les autres communes dont les membres de l'association sont issus.

Adopté à 17 Voix Pour, 1 Abstention, 1 Contre

⇒ **Questions diverses**

⇒ **Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le centre bourg**

L'analyse des devis, en fonction des critères définis dans ce marché public, a permis de procéder à un classement.

Vote de principe sur le choix du prestataire : adopté à l'unanimité

⇒ **Antenne relais Orange : dépôt d'une déclaration préalable**

Une déclaration préalable a été déposée en Mairie pour l'installation d'une antenne relais Orange sur un terrain privé au lieu Le Crêt, suite au dossier d'information déposé en mairie un mois auparavant et accessible à tous.

Ce nouvel emplacement, est plus éloigné des maisons que le projet initial (300 m au lieu 150 m des maisons) et l'antenne est moins haute (18 m au lieu de 24m)

Après débat, un vote de principe est proposé sur la déclaration préalable : 14 voix pour, 1 abstention, 4 contre

⇒ **Commission voirie**

- Bilan des travaux réalisés en 2020 :
 - Chemins refaits en enrobé : les Loives, les Joinets, la Ferrandina, la Rivoire (réalisation d'un réseau d'eaux pluviales).
 - Chemins refaits en PATA : route du Michalon, moulin Fayolle, chemin de Malherbes
- Projets pour l'année 2021 (enveloppe CCMDL de 105 000 euros)
 - Chemins de la Bellardière, Bellaigue, Montferrat (en PATA)
 - Chemins de Balmont, les Combes (avec un accord avec la commune de Marcenod)
 - Partie basse du chemin du Fayard
 - Partie basse du chemin des Loives
 - Chemin du Bras
- Les brigades vertes seront sur la commune une semaine en avril et une en mai (le cout est de 5 000 euros) : priorités : chemin de Chazette au Borfignon puis en mai, faire la tonte sur les chemins nettoyés l'année dernière.
- Cette année à cause du verglas, les agents ont dû intervenir à titre exceptionnel sur de nouveaux chemins et de manière plus régulière depuis les fêtes.
- Prévoir des buses pour contenir le gravier mis à disposition des habitants + entretien divers
- Cani crotte : projet installation un par village

Prochaine réunion de la commission voirie le mardi 2 mars 2021 à 20h

⇒ **Commission Tourisme**

Un groupe de retraités actifs et volontaires se sont proposés pour élaguer les sentiers.

Liste des sentiers envisagés :

- sous le Prado en direction de la Fayolle,
- le Cret derrière le Moreau
- vers la Champignière
- derrière les Igneux, Ignareux
- de Croix Chazelles à Maitre André
- de la route départementale près de Lacca au petit Mazel
- sentier au dessus du chemin du Michalon
- des lagunes au Grand Mazel
- des Loives à Laudrière
- de la croix Odette à la Croix Galand

⇒ **Commission JSRA**

- Organisation d'un forum des associations envisagé en septembre. A revoir en fonction de la situation sanitaire.
 - Comité de jumelage : RDV programmé pour faire un point sur leur situation et le fonctionnement.
- Prochaine réunion fixée le lundi 1^{er} février 2021 à 19h00

⇒ **Commission Ecoles**

Compte tenu du changement de direction dans les 2 écoles récemment, un courrier d'information sur les différentes aides de la commune ainsi que leurs modalités d'attribution leur sera adressé.

Point sur le fonctionnement de la cantine et de la garderie :

Début janvier, le service du repas avait pu être réintégré dans les locaux de la cantine scolaire, les mesures étant un peu allégées.

Toutefois, depuis le 18 janvier 2021, un nouveau protocole a été imposé, et, de façon à répondre aux nouvelles attentes (essentiellement sur les distanciations), les enfants déjeunent de nouveau au pôle d'animation. Cela nécessite chaque jour la présence de 2 personnes supplémentaires.

Garderie : elle se déroule dans le restaurant scolaire de l'école.

Conseil Municipal des Enfants :

Prévision d'une rencontre avec les enfants pendant les vacances, le 17 février 2021, en journée : au programme, peinture de la boîte à livres qui sera montée par les bénévoles début février, pyrogravure....

Suite au message dans le bulletin municipal, des habitants ont déjà apporté des livres en mairie.

Les élections du nouveau conseil sont prévues le 19 mars.

Prochaine réunion est prévue 9 mars à 20h30.

⇒ **Commission Info**

La distribution du bulletin municipal a eu lieu durant les fêtes. A ce jour, de bons retours ont été remontés de la part des habitants.

Le travail sur le nouveau site de la commune a démarré : actuellement, travail sur l'élaboration de l'arborescence.

Panneau lumineux : il ne fonctionne plus pour l'instant. La réactivation est en cours.

⇒ **Commission finances**

Pas de réunion en janvier, car en attente de la finalisation des comptes de 2020 par la trésorerie.

Prochaine réunion le 06/02/2021

⇒ **Commission économie**

Aide demandée auprès du Département pour 3 commerces de la Commune, qui remplissait les conditions, notamment de fermeture administrative. Ces dossiers ont été déposés. L'examen de ces demandes aura lieu le 5 février 2021 au Département.

⇒ **Informations diverses**

- Adaptation de la facturation du forfait annuel du soleil couchant compte tenu de la baisse de réservation des chambres et salles.
- Arbre de Noël des agents le lundi 21 décembre 2020 à 17h, dans un fonctionnement différent, adapté à la situation sanitaire
- Distribution des colis de Noël du CCAS (personnes âgées >85 ans et personnes en difficulté). Pour la maison de retraite, nous avons remis pour chaque résident une boîte de chocolats
- Poulailier partagé à Larajasse : 5 familles participent, avec l'établissement d'un planning pour visiter les poules chaque jour. Possibilité de 2 foyers supplémentaires.
- Distribution des sacs poubelles : le vendredi 8 janvier 2021 de 16h à 19h30 et le samedi 16 janvier 2021 de 8h à 12h. 2/3 des habitants sont venus les récupérer. Pas d'autres distribution : uniquement possible retraits de sacs jaunes en Mairie
- Mise en place de commissions ad hoc (Centralité Bourg phase 2 , Aménagement ancien terrain de foot, Résidence sénior).
- Problème de lampadaires toujours présent au poteau : changement des batteries toujours en cours.
- SYDER : problème sur leur réactivité et efficacité . Existerait il une autre solution que l'adhésion au SYDER?
- Installation de la fibre : en cours sur la Commune. Possibilité de voir l'avancement sur internet ou de signaler son intérêt sur le site d'Orange.
- Mini MJ : une animatrice du centre social pourrait être sollicitée et intervenir sur la commune pour différentes animations auprès du jeune public.
- Chaufferie réseau de chaleur : problèmes récurrents. Un changement des pompes pourraient résoudre le fonctionnement. Cet investissement sera pris en charge par le Syder. L'intervention aura lieu le mercredi 03/02, avec une coupure de chauffage.
- Assainissement : poursuite des différentes interventions dans le cadre des travaux prévus de séparatif sur le centre bourg de Larajasse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45